

Département du Calvados

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
2 rue d'Yverdon
14210 EVRECY**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 23 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-trois janvier à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, se sont réunis, à la salle polyvalente de VACOGNES-NEUILLY, sur convocation qui leur a été dûment adressée par Bernard ENAULT, Président de la Communauté de Communes, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 17 janvier 2020

Date d'affichage : 17 janvier 2020

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : Michel BANNIER est désigné pour remplir cette fonction.

Étaient présents les conseillers communautaires titulaires suivants :

Marc BOILAY, Georges LAIGNEL, Alain GOBE, Laurent JACQUIN, Henri GIRARD, Bruno LEGRIX, Franck ROBILLARD, Catherine LEMAITRE, Bernard ENAULT, Gérard DEREL, Maryan SENK, Henri LOUVARD, Gilles DUMENIL, Philippe BOUCHARD, Patrick DENOYELLE, Hubert PICARD, Dominique ROSE, Gilbert DUVAL, Rémy GUILLEUX, Martial DESFLACHES, Laurent PAGNY, Chislaine GIGAN, Didier BERTHELOT, Colette LEGOUPIL, Christian LEREVEREND, Martine PIERSIELA, Michel BANNIER et Mireille BEUVE.

Était présent le conseiller communautaire suppléant suivant :

Arnaud GUERIN.

Étaient excusés les conseillers communautaires titulaires suivants :

Jean-Louis LECHEVALIER, Véronique COLLET, Catherine BIDEL et Jean-Louis MALAQUIN.

Étaient absents les conseillers communautaires titulaires suivants :

Laetitia DESLANDES, Yannick LE GUIRIEC, Romain MASSU, Christophe BRAUD et Jean-Pierre GLINEL.

Pouvoirs :

Jean-Louis LECHEVALIER à Gilbert DUVAL
Catherine BIDEL à Gérard DEREL
Jean-Louis MALAQUIN à Martine PIERSIELA

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoir : 3

Nombre de suffrages exprimés : 32

VOTE : 32

DÉLIBÉRATION N°2020/007 : RÉVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE DE MAIZET.

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales (article L. 2224-12)
- La délibération n°2018-127 du Conseil communautaire du 22/11/2018

Le Président informe le Conseil communautaire qu'une révision du zonage d'assainissement sur la commune de MAIZET doit être réalisée. Il précise que le plan et le dossier nécessaire à cette modification ont été réalisés par le bureau d'études SA2E.

25 parcelles initialement zonées en non collectif doivent être classées en assainissement collectif :

- 22 habitations raccordables à l'assainissement collectif suite au projet d'extension des réseaux en cours d'étude sur les rues suivantes :
 - N°1, 3, 5, 7 et 7 bis Rue Anier
 - N° 1, 1 bis, 2, 3 et 5 Rue des Ifs
 - N° 1 et 2 Impasse des Coutures
 - RD212 dans le lieu-dit Ifs
 - N°1, 2, 2 bis, 3, 4, 6, 8 et 10 Chemin de Vayande
 - 3 parcelles urbanisables qui pourront être raccordées au futur réseau d'assainissement collectif
 - Parcelles ZB 26, ZC 24 et ZC 23.

31 parcelles initialement zonées en non collectif à réviser en assainissement collectif car présentant déjà un réseau collectif :

- N° 3, 4 T, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 18 Impasse Champ Picard
- N° 3 Rue de la Vierge
- N° 1 et 3 Route de Bel Orme (ZA 158 à 160)
- Le Puits aux Loups (ZA 128)
- N° 13 rue du Presbytère
- N° 1 et 2 Chemin de la Valette
- Le Bourg (ZA 180, 68 et 69)
- Rue du Lavoir (ZA 67 et 127).

Le conseil communautaire, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** son Président à adresser la fiche d'examen au Cas par Cas à la Préfecture (MRAe)
- **DECIDE** d'intégrer dans le zonage d'assainissement les parcelles figurant ci-dessus.
- **AUTORISE** son Président à saisir le T.A de Caen pour l'organisation de l'enquête publique.
- **AUTORISE** son Président à signer tout acte nécessaire à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

Le Président

Bernard ENAULT

